

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

- Troisième secteur :			
1 dossier	1 881 F		286,76 €
- Quatrième secteur :			
2 dossiers	24 343 F		3 711,07 €
- Cinquième secteur :			
7 dossiers	56 412 F		8 599,95 €
- Sixième secteur :			
2 dossiers	38 827 F		5 919,14 €
- Septième secteur :			
1 dossier	3 069 F		467,87 €
- TOTAL :			
13 dossiers	124 532 F		18 984,78 €

dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subventions
Troisième secteur				
20, place de la Révolution	M. GOBIN Jean 24, rue de Terre Rouge 25000 Besançon	18 813 F	10 %	1 881 F
1 dossier - Total		18 813 F		1 881 F
Quatrième secteur				
5, rue de Pontarlier	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 Besançon	88 320 F	20 %	17 664 F
14, rue Ronchoux	AICI - 32, rue Jean-Baptiste Proudhon 25000 Besançon	33 397 F	20 %	6 679 F
2 dossiers - Total		121 717 F		24 343 F
Cinquième secteur				
78, rue Battant	Cabinet MOUREY SARL Gestion Immobilière 31, Grande Rue 25000 Besançon	160 712 F	20 %	32 142 F

Immeuble	Propriétaire/Syndic	Factures	Taux	Subventions
103, rue Battant	Syndicat des Copropriétaires 103, rue Battant 25000 Besançon	7 754 F	20 %	1 550 F
7, Quai Veil Picard	Mme MOISE DESROCHES 7, Quai Veil Picard 25000 Besançon	18 472 F	20 %	3 694 F
9, Quai Veil Picard	M. BOUSSOUALIM 11, rue d'Arènes 25000 Besançon	15 881 F	20 %	3 176 F
9, Quai Veil Picard	M. Pierre DESROCHES 7, Quai Veil Picard 25000 Besançon	6 759 F	20 %	1 351 F
11, Quai Veil Picard	M. Michel ANGELOT 22, chemin de Plainechaux 25000 Besançon	16 754 F	20 %	3 350 F
17, Quai Veil Picard	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 Besançon	55 749 F	20 %	11 149 F
7 dossiers - Total		282 081 F		56 412 F
Sixième secteur				
29, Quai Vauban/ 29, rue des Bougeries	Mme Andrée AGOSSE 5, rue de l'Amitié 25480 Ecole-Valentin	90 908 F	20 %	18 181 F
19, rue Gambetta	CENTURY 21 - Luxor Immobilier 3, rue Proudhon - BP 255 25016 Besançon Cedex	103 231 F	20 %	20 646 F
2 dossiers - Total		194 139 F		38 827 F
Septième secteur				
11, rue d'Arènes	M. Michel ANGELOT 22, chemin de Plainechaux - 25000 Besançon	15 347 F	20 %	3 069 F
1 dossier - Total		15 347 F		3 069 F
Total général		632 097 F		124 532 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 2000, au chapitre 92.824.6572.82017.30100.

«M. LE MAIRE : On n'arrête pas de nettoyer nos façades. Certains écolos ne sont pas là pour nous le dire mais autrefois c'était la remarque d'André NACHIN qui disait qu'on ferait mieux de commencer par interdire la circulation au centre-ville avant de nettoyer les façades. On continue de le faire en souhaitant que bientôt il y aura un trafic interne bien plus faible que celui que nous avons encore actuellement. Avec des bus au gaz, il y a peut-être moins de pollution mais il y a encore quand même beaucoup de voitures qui traversent le centre.

M. DINTROZ : J'ai eu la curiosité de faire le bilan de toutes ces opérations pour lesquelles la Ville a été très active. Nous en sommes ce soir à 502 dossiers et la Ville a investi 8 400 000 F, y compris les dossiers de ce soir. C'est effectivement une belle opération dont voici les résultats mais j'ai aussi regardé ce qu'avaient donné les Bisontins puisqu'on les oublie régulièrement, tout au moins dans les félicitations. Les Bisontins ont payé 36 MF de travaux pour que la Ville soit ainsi restaurée, donc il faut savoir le leur dire. Il faut aussi ajouter 5 à 6 MF pour les bâtiments classés appartenant à la Ville qui ont été restaurés, nettoyés, quelquefois tardivement. Mais enfin la succession s'est faite, il y en a encore à faire mais là je pense qu'il n'y a pas de reproche à faire, seulement j'aimerais que nous prenions quand même quelque part l'habitude de reconnaître que les Bisontins ont lourdement, fortement contribué à la beauté de Besançon.

M. LE MAIRE : C'est vrai mais c'est quand même leur patrimoine avant celui de la Ville. Merci de ces compliments».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.